

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des affaires intérieures, chargée des
pouvoirs locaux et des compétences d'agglomération**

**RÉUNION DU
JEUDI 22 MAI 2003**

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

de M. Vincent De Wolf (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "le personnel affecté au dispatching du service 101 en attendant l'installation du 'Centre Intégré de Communication du réseau Astrid'".

(Orateurs: M. Vincent De Wolf et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

INTERPELLATION

de M. Christos Doulkeridis (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "la non-exécution de l'accord de 2001 fixant l'octroi d'une revalorisation salariale aux agents des pouvoirs locaux".

(Orateurs: MM. Christos Doulkeridis, Joël Riguelle, Rudi Vervoort et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

**Présidence de M. Claude MICHEL,
premier vice-président.**

- La réunion est ouverte à 14h45'.

QUESTION ORALE

**Le personnel affecté au dispatching du service 101
en attendant l'installation du 'Centre Intégré de
Communication du réseau Astrid'.**

M. Vincent De Wolf .- Selon les policiers de la zone Montgomery, membres des brigades d'intervention, le temps qui s'écoule entre un appel d'urgence adressé au service 101 et sa communication aux brigades d'intervention est trop long, ce qui fait qu'elles ne peuvent intervenir qu'après 10 minutes environ et ne pas arriver à arrêter les malfaiteurs en flagrant délit. Le manque d'effectif attaché au service 101 en est la principale cause. Aujourd'hui, le dispatching du service 101 est constitué de 18 personnes issues des 6 zones de police et de 3 fonctionnaires de la police fédérale. Lorsque le centre intégré de communication du réseau Astrid sera installé, il est prévu que la police fédérale y contribue pour 50%.

Pourriez-vous relayer nos préoccupations et interpellier le gouvernement fédéral afin que davantage de personnel soit détaché au dispatching du service 101?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- La sécurité est une des préoccupations majeures des citoyens à côté de l'emploi et de la santé.

La Région bruxelloise participe activement aux réunions de la commission d'accompagnement de la réforme des polices locales. J'insiste pour que les différents représentants des communes bruxelloises soient présents à ces réunions, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Je relaye les problématiques que vous signalez auprès du ministre de l'Intérieur et de son cabinet. Le ministre de l'Intérieur m'a promis de m'informer de la suite de ce dossier qui est actuellement soumis pour étude au commissaire général de la police fédérale.

Selon le nouveau directeur général de Astrid, il reste du travail avant que ce réseau ne soit opérationnel à Bruxelles.

J'étudie actuellement la possibilité de financer, au niveau régional, dans le cadre des contrats de prévention et de sécurité, une pré-formation aux épreuves d'admission à la carrière policière, notamment pour des candidats d'origine étrangère, afin d'améliorer le taux de réussite.

Il serait intéressant d'habiliter la Région à financer des services communs aux six zones de police, sans préjudice des pouvoirs des bourgmestres et du ministre de l'Intérieur. Je compte mettre cette question sur la table des négociations du prochain gouvernement.

Je pense qu'un des problèmes de la réforme des polices est qu'elle met dans le même panier des régions fort différentes. Il aurait fallu prévoir un statut particulier pour les grandes agglomérations.

M. Vincent De Wolf .- Je m'inscris dans le sillage du ministre-président concernant les centrales d'achat, par exemple concernant les véhicules de police, afin de tendre vers une meilleure efficacité communale.

Je veillerai à ce que les représentants de ma commune assistent bien aux réunions de la cellule.

Cela dit il me semble qu'il y a une bonne collaboration entre les agents des ex-corps de gendarmerie et de police. Ils me semblent motivés pour mener à bon terme chacune de leurs missions et dans des délais respectables.

Il faut enfin bien se rendre compte que l'Union des Villes et des Communes ne peut pas tout faire ni tout connaître, surtout dans le domaine policier. Le gouvernement a un peu tendance à se débarrasser des problèmes vers elle.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Je soulignerai les excellents résultats, dus à une communication en direct efficace, du service de télépolice, qui ont pu déjà être observés dans les communes de Saint-Josse, Schaerbeek et Evere. Dernièrement, sur les sept hold-up qui se sont déroulés sur le territoire desdites communes, la police a appréhendé quatre fois les auteurs des méfaits en flagrant délit.

Les commerçants raccordés à ce système se disent d'ailleurs fort contents de celui-ci mais on ne pourra vraiment juger de son efficacité que sur plus de six mois.

- L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS
A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

concernant "la non-exécution de l'accord de 2001 fixant l'octroi d'une revalorisation salariale aux agents des pouvoirs locaux".

M. Christos Doukeridis .- En novembre 2001, le ministre-président de la Région et les organisations syndicales représentatives du personnel des communes, CPAS et hôpitaux IRIS ont signé un protocole d'accord fixant l'octroi d'une revalorisation salariale à hauteur de 2% pour l'ensemble des agents des pouvoirs locaux, au comité C de la Région. Cette augmentation devait prendre ses effets au 1er juillet 2002. Il n'y avait plus eu d'augmentation salariale depuis 1995; or, la charge de travail augmente sans cesse et les conditions de travail se dégradent.

A ce jour, l'accord de 2001 n'est exécuté nulle part, la circulaire budgétaire du ministre-président empêchant les responsables locaux d'exécuter le protocole signé en 2001.

La conférence des bourgmestres déclare que les finances communales ne permettent pas d'effectuer l'augmentation prévue et qu'augmenter les agents équivaldrait à supprimer des emplois. Elle ajoute que c'est le président du comité C (M. de Donnea) qui a pris des engagements pour les communes et qui fixe des contraintes à celles-ci les empêchant d'exécuter l'accord.

Je crois qu'il faudrait avoir un dialogue à tous les niveaux de pouvoir, afin d'apporter des réponses aux interrogations des syndicats.

Le ministre peut-il me dire s'il compte faire respecter les engagements qu'il a pris au comité C en 2001?

Quelle est, à son estime, sa responsabilité dans ce conflit social touchant les communes, les CPAS et hôpitaux publics, en tant que ministre de tutelle des pouvoirs locaux?

Enfin, quelles sont les mesures qu'il a prises pour faire cesser la double contrainte qui consiste à engager les pouvoirs locaux à augmenter le personnel, d'une part, et à empêcher ceux-ci d'exécuter l'accord, d'autre part?

M. Joël Riguelle .- Il est vrai que l'équilibre budgétaire, imposé aux communes, et l'augmentation des salaires forment une équation difficile à résoudre. Un partenariat entre la Région et les communes ne serait-il pas une piste intéressante à prospecter dans ce but?

M. Rudi Vervoort .- Il s'agit en fait, selon moi, d'un double problème. D'un côté, certaines communes sont dans l'incapacité de faire face à cette éventuelle augmentation des salaires et il est donc nécessaire de maintenir une solidarité entre les communes, aucune d'entre elles n'ayant octroyé cette augmentation de salaire.

D'un autre côté, si les employés des hôpitaux publics se mettaient à réclamer les mêmes 2% d'augmentation salariale, la situation financière d'IRIS deviendrait encore plus précaire.

La situation n'évolue guère et la dernière grève a été moyennement suivie.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Si j'avais pu assurer une augmentation de salaire aux employés communaux avant les élections vous vous doutez bien que je ne m'en serais pas privé.

Hélas les réalités budgétaires nous sont imposées, tant à la Région qu'aux communes, et le 26 octobre 2001 j'ai signé un accord stipulant que les communes pouvaient négocier une augmentation salariale de 2% avec les organisations syndicales et que celle-ci ne pourrait intervenir qu'à partir du 1er juillet 2002.

Les syndicats ont également signé cet accord.

Il est clair que certaines communes dégagent des bénéfices et peuvent se permettre d'augmenter leur personnel; cela n'est pas le cas de la plupart d'entre elles. Certaines qui sont en équilibre se retrouveraient dans le rouge par ladite augmentation et les communes se trouvant déjà en déficit aggraveraient encore leur situation. Il était prévu à l'accord que le surcroît de dépenses devait être intégralement compensé par des économies sur d'autres postes.

L'accord stipule clairement que la détermination du statut pécuniaire des employés communaux est de la compétence des autorités communales.

Aucune commune n'a encore procédé à cette augmentation. Je conçois qu'il s'agit là de choix difficiles pour les communes.

Il est normal que le personnel réclame des réajustements salariaux et un personnel mieux rémunéré travaille mieux et quand j'entends dire que la Région pourrait payer les 2% d'augmentation, j'aimerais que l'on me dise dans quel budget je pourrais puiser et que me l'on fasse part de ces idées publiquement au Parlement.

De plus, il y a de fortes chances que cet accord fasse tache d'huile et entraîne des revendications dans les hôpitaux et les maisons de repos. Les partis qui négocieront l'accord gouvernemental devront obtenir le refinancement des hôpitaux et des maisons de repos afin d'obtenir une marge permettant des augmentations salariales.

M. Christos Doulkeridis .- J'accepte volontiers une copie du protocole d'accord.

Il est vrai que les situations difficiles des finances régionales et communales ne permettent pas d'attendre une solution de la part d'un seul de ces acteurs.

Mais si nous avons instauré une charte sociale pour une meilleure cohérence entre les communes et CPAS, nous ne pouvons être en contradiction avec celle-ci en permettant qu'il y ait des statuts pécuniers différents concernant les fonctionnaires de même niveau selon la commune pour laquelle ils travaillent.

Nous devons donc avoir un dialogue ouvert entre tous les acteurs concernés afin de se faire entendre par le fédéral.

Les Bruxellois devraient se mettre ensemble pour porter leurs revendications.

Vous avez raison de plaider en faveur d'une meilleure prise en charge des hôpitaux publics et des revenus d'intégration qui sont actuellement assumés par les CPAS.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- N'oubliez pas les MRS (maisons de repos et de soins) qui représentent un enjeu important.

M. Christos Doulkeridis .- Vous devriez prendre l'initiative de mettre tout le monde autour de la table.

Il faut rester dans la philosophie de la charte sociale.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Je suis ouvert à tous les dialogues, mais je ne peux satisfaire tous les anathèmes, ce que vous ne me demandez pas.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h25'.

